

# Parrainage

« Fleur du Mékong » ( loi 1901) encourage le parrainage de filles dans les provinces Delta du Mékong, région du sud Vietnam. Ces parrainages sont effectués grâce aux Soeurs de la Charité d' Ho-Chi-Minh ville.

## Qu'est-ce que le parrainage ?

Devenir parrain c'est un engagement personnel et si possible à long terme car c'est avant tout offrir à une enfant la possibilité d'être scolarisée car au Vietnam l'école est payante et n'est pas obligatoire. Ainsi grâce au parrainage, vous offrez à une petite fille la possibilité d'aller à l'école et ainsi d'apprendre à lire, écrire et compter. Grâce à ce parrainage elle peut espérer un avenir meilleur afin de devenir elle même actrice de sa propre vie d'adulte.

Etre parrain c'est donc financer la scolarité de sa filleule ainsi que l'achat de ses manuels scolaires tout en suivant ses résultats par un bulletin en fin d'année scolaire. Mais être parrain c'est aussi apprendre à se connaître par l'échange de courriers et de photos. C'est nouer des liens plus personnels et tissant petit à petit une relation bien particulière.

## Coût du parrainage:

Pour parrainer une petite fille il faut d'abord adhérer à l'association , **l'adhésion est de 12 euros/an**. Vient ensuite le coût du parrainage :

**6 euros/mois** pour un parrainage d'une petite fille scolarisée en primaire.

**7 euros/mois** pour parrainage d'une petite fille scolarisée au collège.

Lors du **passage en 6<sup>o</sup>**, **les parrains offrent un vélo** à leur filleule, pour un montant de 28 euros en 2004 soit l'équivalent d'environ un mois de salaire. Ainsi les filles peuvent se rendre plus facilement au collège qui se situe en moyenne à 4km de leur habitation.

Vous effectuez le paiement de la scolarité par chèque et selon votre choix:

- par semestre (échéances au 5 janvier et au 5 juillet)

- ou annuellement (échéance au 5 juillet)

Exemple : Le 20 janvier 2005 vous désirez parrainer. Vous réglez alors l'adhésion de 12 euros à Fleur du Mékong et vous ajoutez le parrainage de votre filleules du 1<sup>er</sup> février 2005 au 5 juillet 2005 sans oublier de nous indiquer si vous désirez faire un versement semestriel ou annuel à partir de l'échéance du 5 juillet.

(tout versement fait l'objet d'un reçu, émis en fin d'année, pour bénéficier des déductions fiscales prévues par la loi).

Deux fois par an, et ce afin que les frais soient le plus réduits possibles, l'association se charge d'envoyer le paiement de toutes les scolarités aux religieuses qui distribuent l'argent régulièrement pour être assuré qu'il ne sera pas dépensé trop rapidement.

Deux fois par an vous recevrez « la petite gazette » de l'association qui sera un lien entre les parrains et la vie de l'association tout en étant un moyen ludique de mieux connaître le pays de nos filleules.

Cadeaux facultatifs pour l'enfant : Vu la situation financière des familles et vu le coût de la vie au Vietnam, il nous semble plus judicieux d'envoyer de l'argent plutôt qu'un cadeau. Ainsi votre filleule pourra utiliser cet argent de la façon que vous lui indiquerez dans un courrier (achat d'un vêtement, d'un livre, nourriture.....). Si vous le désirez, vous pouvez lui envoyer grâce à l'association, un chèque-cadeau (libellé à l'ordre de « Fleur du Mékong ») en indiquant « pour l'anniversaire de..... » ou « pour le Noël de..... ». L'association se chargera de regrouper tous ces chèques-cadeaux afin de les expédier au Vietnam.....Attention toutefois à ne pas paraître trop prétentieux vis à vis de sa famille, rappelez vous qu'au Vietnam **le salaire mensuel moyen d'un ouvrier est d'environ 30 euros**.

## Déroulement du parrainage :

1/ Vous devez tout d'abord adhérer à l'association. La cotisation annuelle est fixée à 12 euros.

2/ Vous remplissez le bulletin d'adhésion ci-joint et réglez les frais d'adhésion et de scolarité de l'enfant selon la formule qui vous convient le mieux( jusqu'à l'échéance du 5 janvier ou jusqu'à celle du 5 juillet)

3/ Vous recevez le dossier de parrainage de votre filleule avec sa fiche renseignement et quelques informations complémentaires.

4/ Vous pourrez écrire à votre filleule à l'adresse qui vous sera communiquée dans le dossier de parrainage. Les lettres que vous enverrez en indiquant « pour ma filleule.....» seront traduites par les religieuses avant d'être données à votre filleule.

5/ De la même façon votre filleule vous écrira et vous recevrez des nouvelles de sa scolarité que vous financez par ce parrainage. Ainsi vous recevrez son courrier accompagné de sa traduction.

En fin d'année scolaire vous recevrez le bulletin de votre filleule indiquant ses notes ainsi que les appréciations et si elle passe en classe supérieure. A cela s'ajoutera, une fois par an, une photo afin de la voir grandir et de resserrer les liens qui vous unissent.

Nota : attention le courrier entre la France et le Vietnam met environ 3 semaines.